

DECRET N° 2015-097 DU 04 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2013-68 du 19 février 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2003-374 du 18 septembre 2003 portant approbation des statuts de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration de la DAT, en sa session des mardi 11 et mercredi 12 novembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,



DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de la Délégation à l'Aménagement du Territoire tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Décentralisation,
de la Gouvernance Locale, de
l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire,

Komi KOUTCHE

Isidore GNONLONFOUN

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,

Marcel Alain de SOUZA

Ampliations : PR :6-AN :4-CS :02-CC :02-CES :02-HAAC :02-MEFPD :04-MDGLAAT :04-MDAEP :04-AUTRES MINISTRES :25-SGG :04-DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI-05-JORB-01- ARCHIVES :01.